

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-213 du 14 septembre 2011 modifiant la décision DG n° 2011-190 du 18 août 2011 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux

NOR : *ETSM1130738S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1, L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2011-190 du 18 août 2011 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2011-190 du 18 août 2011 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de : « M. CESAREO (Sabine) », lire : « Mme CESAREO (Sabine) ».
Au lieu de : « M. RAULO (Claude) », lire : « Mme RAULO (Claude) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 14 septembre 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA